

Nombre de conseillers

En exercice : **26**

Présents : **12**

Absents : **14**

- dont suppléé(s) : **0**

- dont représenté(s) : **4**

Votants : **16**

- dont « pour » : **16**

- dont « contre » : **0**

- dont « abstention » : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq juillet à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le dix-neuf juillet (deuxième convocation suite à absence de quorum) se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes **VAGINAY RICOURT** Sophie, **JACQUES** Elisabeth, **GARCIER-RICHAUD** Hélène, **OCCELLI** Chloé, **BARDIN** Régine, **DONNEAUD** Chantal, MM. **BOUGUYON** Yvan, **FORTOUL** Jacques, **PELLOUX** Jacques, **TRON** Jean-Michel, **REYNAUD** Frédéric (*arrivé après la question n°2*) et **GASTON** Arnaud.

EXCUSES : Mmes **ALLEMANDI** Florence *ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie*, **BALLADUR** Clarisse, **BANCILLON BOË** Fabienne, **REYNAUD** Sandra *ayant donné pouvoir à M. REYNAUD Frédéric*, MM. **ORTUNO** Miguel *ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan*, **BARNEAUD** Christophe, **OLIVERO** Albert, **MILLION-ROUSEAU** Daniel, et **CAPEL** Denis *ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud*.

ABSENTS : Mmes **MATTERA** Wendy, **PIGNATEL** Agnès et **OKROGLIC** Dominique, MM. **FRANQUEBALME** Jean-Pierre et **ISOARD** Bernard.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme **GARCIER-RICHAUD** Hélène.

N° ordre : 12

Délibération n°2023/118

OBJET : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT À TEMPS COMPLET DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PROJET EN VUE D'ELABORER LA CANDIDATURE AU LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE.

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique, notamment en ses article L. 332-24 et suivants ;

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;

VU sa compétence Culture et notamment « *la labellisation du territoire au titre de Pays d'Art et d'Histoire et la mise en place des actions nécessaires à l'obtention de ce label et à sa pérennisation* » ;

CONSIDERANT la richesse historique, patrimoniale et architecturale de la vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, incontestablement reconnue tant par ses habitants que par les touristes et positionnant le potentiel culturel et patrimonial du territoire comme un levier efficace du développement social et économique ;

CONSIDERANT qu'au-delà des actions culturelles déjà mises en place par son service Culture et Patrimoine en termes de connaissances, médiations et conservation, la CCVUSP souhaite s'engager dans une politique de sensibilisation des habitants, des visiteurs et du jeune public à la qualité du patrimoine, de l'architecture et du cadre de vie pour renforcer le maillage culturel du territoire ;

CONSIDERANT que le Ministère de la Culture soutient les collectivités désireuses de faire de la culture, de l'architecture et du patrimoine un projet de développement local à travers l'attribution du label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire » ;

CONSIDERANT la volonté de la CCVUSP de candidater au label « Pays d'Art et d'Histoire » ;

CONSIDERANT la nécessité de recruter un agent contractuel dans le cadre d'un contrat de projet pour développer la préfiguration du futur label Pays d'Art et d'Histoire, et rédiger la candidature à ce label ;

CONSIDERANT la possibilité de mobiliser des financements pour ce poste (programme Alcotra) ;

Sur proposition d'Hélène GARCIER-RICHAUD, conseillère communautaire déléguée au copilotage du Pays d'Art et d'Histoire,
Après délibéré,

- **DECIDE** de recruter un agent sur un emploi non permanent à temps complet dans la catégorie hiérarchique des **Attachés territoriaux de conservation du patrimoine** (cat A) afin de mener à bien l'opération identifiée suivante « **préfiguration du futur label Pays d'Art et d'Histoire avec coordination et animation du réseau des partenaires et rédaction de la candidature** » pour une durée de **2 ans** soit du **1^{er} Octobre 2023 au 30 septembre 2025 inclus**.
- **DIT** que le contrat prendra fin à l'issue de la réalisation des opérations pour lesquelles le contrat a été conclu, **à savoir le 30 septembre 2025**. A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée.
- **DIT** que le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet prévu ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.
- **DIT** que l'agent assurera sous la responsabilité du Responsable du service Culture et Patrimoine les fonctions de **Chef de projet Label Pays d'Art et d'Histoire** à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de **35 heures** pour exercer les missions suivantes :
 - **Elaboration et animation du projet de préfiguration du futur label Pays d'Art et d'Histoire :**
 - Collaborer à la définition et l'évolution du projet culturel transfrontalier avec les partenaires identifiés, à la mise en cohérence entre le projet de labellisation et les programmes sur les territoires,
 - Accompagner le suivi culturel, touristique, économique et juridique du périmètre du Pays d'Art et d'Histoire,
 - Être l'interlocuteur des institutions et acteurs locaux du projet de préfiguration : participer à la préparation et à l'animation des comités de pilotage, à la gestion administrative, technique et financière des différents dossiers, à l'élaboration des différents contrats à établir entre les différents partenaires,
 - Coordonner et animer le réseau des partenaires (impulser les démarches de concertation, les actions de coopération, mettre en œuvre les réunions de travail)
 - Rédiger le dossier de candidature

- **DIT** que l'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique des **attachés territoriaux de conservation du patrimoine (cat A)**.
- **DIT** que l'agent devra justifier d'un diplôme de **bac +3 minimum** dans le domaine culturel, ingénierie culturelle ou gestion de projets culturels.
- **DIT** que la rémunération de l'agent sera déterminée selon un indice brut de rémunération maximum correspondant au **6ème échelon** du grade d'attaché territorial de conservation du patrimoine soit indice brut : **611** en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.
- **DIT** que le régime indemnitaire instauré par la délibération **n°2023/79** en date du 16 mai 2023 n'est pas applicable.
- **S'ENGAGE** à assurer la publicité de cet emploi conformément à la réglementation en vigueur.
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes pièces afférentes à cette décision.
- **DIT** que les crédits afférents aux salaires et charges de cet emploi seront inscrits au chapitre 012 du budget principal de la CCVUSP.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

